



CHARTRE DU BENEVOLAT

Préambule

L'association Le Lion Equestre -Mondial du Lion a en charge par délégation de la FEI (Fédération Equestre Internationale) l'organisation du Mondial du Lion (Championnat du Monde des jeunes chevaux de 6 et 7 ans) qui aura lieu du 20 au 23 octobre 2022.

Comme chaque année, l'association fait appel au bénévolat pour préparer et mettre en œuvre cette manifestation.

Le présent document a pour objet de préciser la nature des engagements de l'association et de chaque bénévole.

L'association s'engage à :

- ✓ Accueillir et considérer le bénévole comme un acteur essentiel de l'organisation,
- ✓ Donner une information claire sur la compétition « Le Mondial du Lion », ses engagements, ses objectifs et son fonctionnement,
- ✓ Confier une activité qui convienne au bénévole dont les modalités seront précisées dans le cadre de l'application numérique Vorg.

Le bénévole s'engage à :

- ✓ Respecter les orientations et principes retenus par l'association,
- ✓ Contribuer au respect des engagements de l'association en matière de développement durable et de Rse (responsabilité sociale et environnementale),
- ✓ Respecter les consignes de sécurité et les règles sanitaires
- ✓ Assurer avec sérieux, discrétion, ponctualité et rigueur l'activité confiée,
- ✓ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle,
- ✓ Informer son référent de tout dysfonctionnement ou de comportements inappropriés.

✓ Être couvert par son assurance au minimum en responsabilité civile

Le bénévole n'est soumis à aucune subordination juridique. Le bénévole ne reçoit pas d'ordre et ne peut pas être sanctionné par l'association, comme pourrait l'être un salarié. Sa participation est volontaire, libre et gratuite. Il peut y mettre un terme sans procédure ni dédommagement après avoir prévenu le Mondial du Lion.

Le bénévole autorise l'organisation à utiliser son adresse email et son numéro de téléphone afin de recevoir des informations relatives à l'organisation du Mondial du Lion.

Autorisation d'utilisation d'image

Le bénévole donne l'autorisation, à titre gracieux, pour être filmé(e), photographié(e), interviewé(e) par l'Association le Lion Equestre dans le cadre du Mondial du Lion .

Le bénévole donne l'autorisation à l'Association le Lion Equestre et ses tiers désignés, la FFE et le GIP Parc départemental de l'Isle Briand d'utiliser son image dans le respect du cadre susmentionné.

Le bénévole comprend que cette utilisation pourra être réalisée sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et dans le monde entier.

Le bénévole déclare consentir à cette autorisation sans contrepartie notamment financière.

Pour LE LION EQUESTRE-MONDIAL DU LION
Jean François ARTHUIS
Président

